

Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire de la SCI 49
BERANGER

SCI 49 BERANGER

Au capital de cent euros (100 €)

Siège social : 11 IMPASSE SICARD 13010 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 901692608

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 30 décembre,

À 14 heures.

Les associés de la société civile immobilière SCI 49 BERANGER, SCI au capital de cent euros divisés en cent parts sociales, dont le siège social est à 11 IMPASSE SICARD 13010 MARSEILLE, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M.DANY COHEN, gérant de la société SCI 49 BERANGER.

SONT PRESENTS

DANY COHEN, gérant associé de la société SCI 49 BERANGER, propriétaire des parts numérotées de 1 à 50

DAVID ARDITTI, associée de la société SCI 49 BERANGER, propriétaire des parts numérotées de 51 à 100

LA SOCIETE HM.ORI, représentée par sa gérante, MYRIAM ARDITTI.

Soit au total deux associés présents ou représentés, totalisant cent parts, et un futur associé.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- L'approbation de l'apport des parts sociales de David ARDITTI à la société HM.ORI

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- les accusés réception des lettres de convocations ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus. Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de DAVID ARDITTI, associé d'apporter à la société Holding HM.ORI, les 50 parts sociales lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cet apport et agréer expressément la société HM.ORI en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'apport autorisé, que l'article septième des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

ARTICLE SEPTIEME - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 100 euros, montant des apports des associés, ci-dessus effectués. Il est divisé en cents (100) parts d'intérêts de un (1) euro chacune, numérotées de 1 à 100, et attribuées aux associés dans la proportion et en rémunération de leurs apports respectifs, savoir :

-Monsieur **COHEN DANY** A concurrence de cinquante parts, numérotées de 1 à 50, représentant une somme de cinquante **(50) euros**.

- la société **HM.ORI** A concurrence de CINQUANTE (50) parts, numérotées de 51 à 100, représentant une somme de cinquante **(50) euros**.

Total des parts : cent, représentant le montant du capital social, soit : **cent euros**.

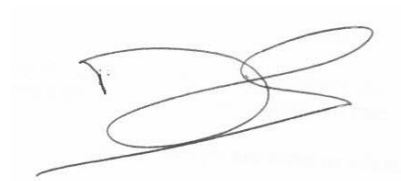
Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes qui pourront ultérieurement modifier le capital social, ainsi que des cessions qui pourraient intervenir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Quinze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents

DANY COHEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dany Cohen', with a stylized, flowing script.

DAVID ARDITTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'David Arditti', with a stylized, flowing script.

SOCIETE HM.ORI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'HM.ORI', with a stylized, flowing script.